



### **Tarification rampes de mise à l'eau (par embarcation)**

Type de tarif	Coût (taxes incluses)	Type de vignette	Rampes accessibles
Laissez-passer journalier	30 \$ / jour	<i>Recommander le client à l'un des points de vente appropriés en fonction de la rampe de mise à l'eau désirée</i>	Uniquement aux rampes du gestionnaire duquel le laissez-passer a été acheté (voir carte)
*Vignette saisonnière régionale – résident MRC	30 \$	 ENREGISTREMENT ET DROIT D'UTILISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU <b>2020 - 0001</b>	Toutes les rampes publiques de la MRC (voir carte)
*Vignette saisonnière régionale – non-résident MRC	200 \$	 ENREGISTREMENT ET DROIT D'UTILISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU <b>2020-NR-001</b>	Toutes les rampes publiques de la MRC (voir carte)

### **Informations importantes**

**\*Appez la vignette sur le bras de la remorque côté conducteur**

**\*Remplir le tableau des ventes joint à cet effet**

**\*Sur présentation d'une preuve de résidence et du certificat d'immatriculation de la remorque. Les deux documents doivent être obligatoirement être au même nom.**

- Le tarif résident est réservé aux personnes qui répondent à au moins un des deux critères suivants :
  - une personne qui réside dans l'une des 7 municipalités faisant partie du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry.
- OU
- le propriétaire d'une résidence principale, d'une résidence secondaire ou d'un commerce sur le territoire.
- Dans les deux cas, une preuve de résidence avec photo et adresse acceptées doit être fournie : permis de conduire, passeport, compte de taxes, compte d'Hydro-Québec;
- Un résident d'une des municipalités de la MRC de Beauharnois-Salaberry autre que la vôtre peut également se procurer la vignette saisonnière régionale à vos bureaux au tarif pour les résidents;
- Un non-résident de la MRC de Beauharnois-Salaberry ne peut obtenir une vignette saisonnière régionale au tarif résident;
- Aucune vignette journalière ne sera cumulée dans le but d'obtenir une vignette saisonnière;
- Aucun remboursement.

## POINTS DE VENTE\*

\* **COVID-19 : Assurez-vous de communiquer avec le point de vente avant de vous déplacer pour connaître son fonctionnement relatif aux achats dans le contexte actuel.**

MUNICIPALITÉS	HORAIRES	Laissez-passer journalier	Vignettes saisonnières
<b>1. Hôtel de ville de Beauharnois</b> 660, rue Ellice 450 429-3546	Lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 Vendredi de 8 h à 12 h Fermé entre 12 h et 13 h	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>2. Hôtel de ville de Saint-Étienne-de-Beauharnois</b> 489, chemin Saint-Louis 450 225-1000	Lundi au jeudi de 8h30 à 17h Vendredi de 8h30 à 12h Fermé entre 12 h et 13 h		<input checked="" type="checkbox"/>
<b>3. Hôtel de ville de Saint-Louis-de-Gonzague</b> 140, rue Principale 450 371-0523	Lundi au jeudi de 8 h à 16 h 45. Vendredi de 8 h à 12 h. Fermé entre 12 h et 13 h.		<input checked="" type="checkbox"/>
<b>4. Hôtel de ville de Sainte-Martine</b> 3, rue des Copains 450 427-3050	Lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 Fermé de 12 h à 13 h		<input checked="" type="checkbox"/>
<b>5. Hôtel de ville de Saint-Stanislas-de-Kostka</b> 221, rue Centrale 450 373-8944	Lundi au jeudi de 9h à 16h Vendredi de 9h à 12h Fermé entre 12 h et 13 h		<input checked="" type="checkbox"/>
<b>6. Hôtel de ville de Saint-Urbain-Premier</b> 204, rue Principale 450 427-3987	Lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 Vendredi de 8 h 30 à 12 h Fermé entre 12 h à 13 h		<input checked="" type="checkbox"/>
<b>7. Service récréatif et communautaire de Salaberry-de-Valleyfield</b> 479, rue Hébert 450 370-4390	Lundi au jeudi de 8 h à 17 h 30 Vendredi de 8 h 30 à 12 h (ouvert le midi)	<input checked="" type="checkbox"/> Rampes de Valleyfield seulement	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>8. Parc régional de Beauharnois-Salaberry</b> Halte des Plaisanciers – route 201, Saint-Stanislas-de-Kostka ou Halte des Villages – rue du Pont, Saint-Louis-de-Gonzague	Boîte en auto perception Laissez-passer journalier seulement.	<input checked="" type="checkbox"/> Rampes du Parc régional seulement	
<b>9. MRC de Beauharnois-Salaberry</b> 2, rue Ellice, Beauharnois 450 225-0870	Lundi au jeudi de 8 h à 16 h 45 Vendredi de 8 h à 12 h Fermé entre 12 h à 13 h		<input checked="" type="checkbox"/> Achat par téléphone seulement
<b>10. Boutique chasse et pêche G. Leduc</b> 101-B, rue Cousineau, Salaberry-de-Valleyfield	Lundi au mercredi : 9 h à 17 h 30 Jeudi, vendredi : 9 h à 20 h Samedi : 9 h à 16 h 30 Dimanche : 9 h à 14 h	<input checked="" type="checkbox"/> Rampes de Valleyfield seulement	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>11. Canadian Tire Valleyfield</b> 1770 boul. Mgr-Langlois, Salaberry-de-Valleyfield	Lundi au vendredi : 8 h à 21 h Samedi et dimanche : 8 h à 17 h	<input checked="" type="checkbox"/> Rampes de Valleyfield seulement	<input checked="" type="checkbox"/>